

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/03/2019
Réuni le : 18/03/2019
Sous la présidence de : Gilles Nottebart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Maison de la Poésie
Pour la mise en œuvre de l'animation pédagogique "autour du prix des découvreurs", le conseil d'administration autorise l'adhésion du lycée à la Maison de la Poésie de Rennes et la Région Bretagne.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

CONVENTION DE PARTENARIAT

Etablissements scolaires du 1er et 2nd degré. Académie de Rennes
Maison de la Poésie de Rennes et Région Bretagne. Saison 2018-2019

Entre L'ETABLISSEMENT :

Représenté par :

en qualité de :

Et La Maison de la Poésie de Rennes

Représentée par :

en qualité de :

PRÉAMBULE

Dans le cadre scolaire, l'objectif est de renforcer le lien entre les jeunes, l'écriture et la lecture ; de les sensibiliser à la création, la découverte d'une palette de langages et de modes d'expression. Pour ce faire, la Maison de la Poésie privilégie la rencontre humaine et propose des **rencontres/ interventions** entre les élèves et les poètes accueillis chez elle en résidence.

La signature de la présente convention acte de l'engagement réciproque entre l'établissement scolaire et la Maison de la Poésie.

ARTICLE 1 - MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat l'établissement s'engage à assurer les missions suivantes :

Garantir la participation d'une classe.

S'engager à régler le coût de l'adhésion d'un montant de 30,00€, (soutien au coût de l'intervention et droit d'emprunt des livres à la Maison de la Poésie) et une participation au cachet de l'auteur de 70,00€, soit un TOTAL de 100,00€ pour la venue de l'auteur.

En cas d'empêchement, l'enseignant de la classe concernée par la rencontre prévient dans les plus brefs délais le responsable de la Maison de la Poésie.

ARTICLE 2 - MISSIONS DE LA MAISON DE LA POESIE

Pour assurer le bon fonctionnement du partenariat, la Maison de la Poésie de Rennes s'engage à assurer les missions suivantes :

Organiser la rencontre avec l'auteur en résidence, en concertation avec un enseignant de l'établissement.

Prendre en charge le déplacement et la rétribution de l'auteur pour cette intervention.

Fait en 2 exemplaires à		le	
Apposer le cachet et faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé » :			
Directeur de l'établissement		Responsable de la Maison de la Poésie	

PARTICIPATION AUX FRAIS DE VENUE DE L'AUTEUR EN CLASSE
(à nous retourner accompagné de votre règlement)

Je souhaite adhérer à la Maison de la Poésie de Rennes ou renouveler mon adhésion
pour un montant de 30 euros*
et je participe aux frais de venue de l'auteur pour un montant de 70 euros.

**Je joins à mon envoi une participation totale
de 100 euros**

- par chèque à l'adresse suivante :
Maison de la Poésie / 47 rue Armand Rébillon/ 35000 Rennes

- par virement bancaire :
code banque: 15589 / code Guichet: 35114/ n° de compte: 04221708840
clé RIB : 05 / Domiciliation : CCM Rennes Saint Sauveur
IBAN : FR76 1558 9351 1404 2217 0884 005 / BIC : CMBRFR2BARK

Nom de l'établissement :

Adresse :

* En adhérant à la Maison de la Poésie de Rennes vous soutenez l'action de l'association autour de la création et de la diffusion des écritures contemporaines. Vous pouvez également accéder au Centre de Ressources (4000 ouvrages de poésie contemporaine) et y emprunter des documents papiers ou sonores.



Maison de la Poésie de Rennes et Région Bretagne
47, rue Armand Rébillon 35000 Rennes
02 99 51 33 32 - contact@maisondelapoesie-rennes.org



Maison de la Poésie de Rennes et Région Bretagne

47, rue Armand Rébillon

35000 Rennes

02 99 51 33 32

N° SIRET : 450 047 964 00017

Code NAF : 9001Z

Lycée Anita Conti

Espl. Anita Conti

35170 Bruz

A Rennes, le 18 décembre 2018,

FACTURE 025-2018

Cotisation 2018-2019

Une adhésion à l'association la Maison de la poésie de Rennes et Région Bretagne, au nom du Lycée Anita Conti.

La cotisation est au prix de 100 euros.

TOTAL TTC = 100,00 euros

Valeur en votre aimable règlement la somme de :

Cent euros

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI

Le paiement peut être effectué par chèque libellé à l'ordre de la Maison de la poésie de Rennes, envoyé à l'adresse suivante : 47 rue Armand Rébillon 35000 RENNES

ou par virement bancaire : ASSOCIATION MAISON DE LA POESIE

CCM RENNES – SAINT-SAUVEUR n° de compte :15589 – 35114 – 04221708840 – 05

IBAN : FR76 1558 9351 1404 2217 0884 005

BIC : CMBRFR2BARK